

10 JAN. 2001

Nos ref : JC/NB  
Dossier suivi par : M. CASTEL  
☎ : 05 55 21 82 59

Monsieur PUYDEBOIS Henri

Moulin de Laroche  
19190 BEYNAT

Objet: Moulin de Laroche / ROUANNE

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre courrier en date du 11 août 2000 relatif à la situation administrative du Moulin de Laroche dont vous êtes propriétaire au lieu-dit du même nom, commune de BEYNAT.

Les documents que vous avez fournis à mon service attestent de l'existence de cette installation antérieurement à 1789, munie de trois rouets : l'un à froment, un second à seigle et le dernier à huile ainsi que d'un foulon à lin.

J'ai bien pris note et agréé le calcul que vous avez exposé et qui vous conduit à proposer une puissance brute installée à l'époque qui se traduirait aujourd'hui par 20,00 kilowatts.

En conséquence, il apparaît que vous êtes en droit d'exploiter en l'état la force motrice de la ROUANNE dès lors que vous restez dans la limite de cette puissance (et ce sans modifier la hauteur de chute existante (0,720 m<sup>3</sup>/s sous 2,82 m) et dans le respect des réglementations visant à assurer la protection des milieux aquatiques, débit réservé notamment.

Veillez d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

P/ LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL  
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET,  
L'INGENIEUR DU GENIE RURAL  
DES EAUX ET FORETS,

ANNIE VIU